



**COMPTE-RENDU de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 25 JUN 2021**

Présents : M. Pierre PAULIAC, Mme Françoise ETCHAVE, M. Michel DEGERT, Mme Nicole DIRASSAR, adjoints ; Mmes Marthe AUZI, Capucine DECREME, MM. Joël COUTIER, Pierre DURONEA, Cédric CURUTCHET, Mme Julie DAUBAS, MM. Dominique FERRERO, Benoit LAMERAIN, Mme Pascale ETCHEMENDY, conseillers municipaux

Absent excusé : M. Philippe AGUERRE a donné procuration à M. Pierre DURONEA

Secrétaire de séance : Mme Capucine DECREME

1 – Installation d’un nouveau conseiller municipal

Mme Madiha LARROUSSET a fait part de sa démission du conseil municipal par courrier en date du 8 juin 2021.

Conformément aux dispositions de l’article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et l’article L.270 du Code Electoral, il convient d’installer son remplaçant, à partir de l’ordre de la liste « Guéthary 2020 –Ensemble avec Dominique Ferrero ».

Mme Pascale ETCHEMENDY, suivante sur la liste, est installée dans ses fonctions de conseiller municipal et le tableau du conseil municipal est mis à jour.

2 – Fixation des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2021

Conformément à l’article 1636B sexies 1-b du Code Général des Impôts, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut pas augmenter dans une proportion supérieure à celle appliquée à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut excéder 15,54 %, or par délibération du conseil municipal du 8 avril 2021 le taux a été fixé à 16,08 %.

Après en avoir délibéré et à la majorité (Dominique FERRERO, Benoit LAMERAIN, votent contre, Philippe AGUERRE, Pierre DURONEA, Cédric CURUTCHET, Pascale ETCHEMENDY, s’abstiennent), le conseil municipal décide de fixer les taux d’imposition 2021 comme suit :

TAXES	Taux de référence	Augmentation 10,36 %	Taux 2021	BASES PREVISIONNELLES	PRODUITS ATTENDUS
Foncier bâti	19,30	2 points	21,30	3 172 000 €	675 636 €
Foncier non bâti	14,08	1,46 points	15,54	10 200 €	1 585 €

3 – Réduction de loyer Cap’Vacancier

La question est retirée de l’ordre du jour.

4 – Fixation des tarifs d'occupation de salles et domaine public

Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Salles d'animation (sous la mairie) :

Petite salle n° 2 (Elizaldia) Pas de location avec de l'alimentaire

- Occupation régulière : 50 € / mois pour 2 h / semaine
- ½ journée ou soirée : 50 €
- Journée : 90 €

Grande salle n° 3 (Haispoure)

- ½ journée ou soirée :
 - résidents : 90 €
 - non-résidents : 150 €
- Journée :
 - résidents : 150 €
 - non-résidents : 250 €
- Caution : 300 €

Le ménage est à la charge des locataires (ou facturé en sus)

Tarif brocante sur le fronton : 25 € / jour ou 180 € pour 2 mois

Tarif marché d'art sur le fronton :

- Participation aux 11 dates définies :
 - emplacement de 9 m², 275 € (soit 25 € par date)
 - emplacement de 18 m², 550 € (soit 50 € par date)
 - emplacement de 27 m², 825 € (soit 75 € par date)
- Participation ponctuelle :
 - emplacement de 9 m², 40 € par date
 - emplacement de 18 m², 80 € par date
 - emplacement de 27 m², 120 € par date

Tarifs activités sportives et de détente Jetée des Alcyons :

- Pour les associations : gratuit
- Pour les sociétés et autoentrepreneurs : 40 € / mois

Tarif occupation du fronton cours de pelote : 15 € / h

5 – Fixation des tarifs de repas cantine et accueil de loisirs

Le prix du repas de la cantine scolaire est actuellement de 3,14 € avec formule au forfait mensuel de 47,10 € (sur la base de 15 repas sur 10 mois) et pour les occasionnels la vente au ticket à 4 €. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2012.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une nouvelle tarification modulée en fonction des revenus des familles, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 :

Quotient familial	Prix du repas
➤ entre 0 et 700 €	3,30 €
➤ entre 701 et 1 000 €	3,60 €
➤ + de 1 000 € et enfant hors commune	4,20 €
Ticket occasionnel	4,20 €

Par ailleurs, depuis juillet 2019, les tarifs de l'accueil de loisirs tiennent compte des revenus des familles, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de tarifs uniquement sur les prix des repas :

Quotient familial	Nombre d'enfant	Journée	½ journée avec repas	½ journée sans repas
➤ entre 0 et 700 €	1	9,30 €	7,30 €	4 €
	2	16,28 €	12,78 €	7 €
	3 et +	21,86 €	17,16 €	9,40 €
➤ entre 701 et 1 000 €	1	11,60 €	9,60 €	6 €
	2	20,30 €	16,80 €	10,50 €
	3 et +	27,26 €	22,56 €	14,10 €
➤ + de 1 000 € et enfant hors commune	1	14,20 €	12,20 €	8 €
	2	24,85 €	21,35 €	14 €
	3 et +	33,37 €	28,67 €	18,80 €

6 – Dénomination de rues

La dénomination des voies de la commune et la numérotation de l'ensemble des habitations contribuent à améliorer la sécurité (services d'incendie et de secours) et l'efficacité des services (courrier, fournisseurs de réseaux, livraison, services à la personne, etc...) ; elle est aussi nécessaire dans le cadre du déploiement du très haut débit.

Pour cela il est nécessaire d'attribuer un nom à 3 chemins privés qui desservent plusieurs propriétés : chemin à partir du 266 chemin Inta, chemin depuis la RD810 vers le chemin d'Arrobia et chemin à partir du 310 chemin Inta.

Il était proposé d'attribuer au chemin le nom de la maison la plus ancienne mais les élus préfèrent constituer un groupe de travail pour trouver d'autres noms. Le conseil municipal décide d'ajourner cette délibération et de remettre le sujet à la prochaine séance.

Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application des articles L.2122-22 du CGCT

Acquisition de matériel informatique (6 ordinateurs et vidéoprojecteurs) pour le groupe scolaire SARL FORMATEXT pour un montant de 11 353 € H.T.

Signalisation horizontale en peinture

Sté SIGNATURE pour un montant de 4 545 € HT.

Rénovation des canalisations d'évacuation du trop-plein de la piscine du village vacances

SAS BRAVO CANALISATIONS pour un montant de 14 957,75 € H.T.

Travaux de plomberie restaurant de plage Cenitz

EURL ERRANDONEA pour un montant de 6 932 € H.T.

Armoire électrique poste de relevage Promenade de la Plage

SAS COMAPLAST pour un montant de 4 250 € HT

Logiciel gestion comptable restauration scolaire et accueil de loisirs

SARL ICAP pour un montant de 4 120 € H.T.

Informations de Mme le Maire

Déploiement de la fibre

Plus de 200 prises viennent d'être déployées sur la commune. C'est une large partie de la zone nord du village, en amont du chemin Ahontz Berroa, qui est concernée. Pour ces prises, la commercialisation ne peut intervenir avant le fin Août (en fonction du point de raccordement) du fait des délais fixés par la réglementation. Les opérateurs devraient commencer à contacter les prospects entre 1 mois et 1 ½ mois avant cette date (avant ils n'ont pas forcément la visibilité sur les branchements et peuvent ne pas être en mesure de répondre). Ce sont les opérateurs qui effectuent le branchement entre le réseau et la box située au domicile. Les travaux d'installation sur les autres secteurs se poursuivent. Les dates de commercialisation pour les prises qui seront déployées dans le futur pourront être soit les mêmes soit différentes des dates ci-dessus en fonction du point de raccordement.

Toutes les informations sont disponibles sur le site THD64.

Navette estivale

Une navette gratuite nommée « Ainara » est mise en place cet été, du 3 juillet au 29 août, financée par le Syndicat des Mobilités. Elle fonctionnera tous les jours, y compris le jours fériés, toutes les 30 mn de 11 h à 22 h 30 (chemins Mendi Alde, Eglise, Inta, Behereta, Tinchant, Toulet, Lious, Falaises, Cenitz, Ahontz Berroa, Errepera, Trinquet, Tennis, Getaria, Mendi Alde)

Compte-rendu affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Guéthary le 29 juin 2021

Mme le Maire,

Marie-Pierre BURRE-CASSOU